



Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – 26 novembre 2007

En Alsace

La Vallée de Munster à Bruxelles

Participation des Alsaciens aux Open Days 2007

Rencontre entre la Région Alsace et la Région de Bratislava

Réunion d'échange autour des thématiques « Education et formation tout au long de la vie »

Les Niouz

Journées européennes 2007 de l'emploi

« Votre premier emploi à l'étranger »

Programme «L'Europe des citoyens»

EUROPALIA 2007 met à l'honneur le patrimoine artistique et culturel des 27 Etats membres

Prix SAKHAROV 2007

Prix lux pour le cinéma

Européen de l'année 2007

L'ouverture du bureau régional de la Picardie à Bruxelles

Création d'une Eurorégion

Maison tchèque à Bruxelles

Négociation avec la Croatie - Les députés européens réclament plus d'efforts en matière de lutte contre la corruption

Les politiques européennes

AGRICULTURE

Nouvelle mesure pour la production de céréales
Les grandes lignes de la future PAC

COMMUNICATION

L'abondant du programme dédié à la communication

CULTURE

Création par étape de la bibliothèque numérique européenne
Défendre et promouvoir la culture européenne

EDUCATION ET FORMATION

Plan d'action pour améliorer la formation des adultes
Coopération renforcée avec le Canada dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation et de la jeunesse
Lenteur des réformes en matière d'éducation et de formation - menace pour la compétitivité européenne à long terme

ENERGIE

Le financement des renouvelables par la BEI
Nouvelle plate-forme sur l'énergie nucléaire
Les exigences du Parlement européen pour le projet de Feuille de route pour les renouvelables
Efficacité énergétique au cœur d'un premier échange de vues entre Andris Piebalgs et le nouveau directeur de l'AIE, Nobuo Tanaka

ENTREPRISE ET INDUSTRIE

Aider les PME à devenir plus écologiques
Un « Small Business Act » européen, une priorité de la France
Mieux légiférer

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Une conférence ministérielle pour préparer les principes communs
Dixième anniversaire de la stratégie européenne pour l'emploi

ENVIRONNEMENT

Bureau coréen pour REACH
Diminutions des émissions de CO2 des voitures à 120 g/km en 2012 et 95 g en 2020
La France, la République tchèque et la Suède préparent un programme conjoint pour la présidence 2008/2009

IMMIGRATION

Une « carte bleue » des travailleurs qualifiés

MULTILINGUISME

La Commission célèbre la Journée européenne des langues

POLITIQUE REGIONALE

Lancement du programme interrégional INTERREG IV C
Les « Open Days » 2007 - le coup d'envoi des programmes de cohésion régionale
Lancement du Programme de Coopération Transnationale Espace Alpin 2007-2013

RECHERCHE ET INNOVATION

CORDIS lance le service d'information sur l'énergie et la recherche pour le 7ème PCRD
Création de l'Institut européen de technologie
Large soutien en faveur de la réalisation de l'Espace européen de la recherche
Consensus sur les initiatives communes de recherche
TIC au service des seniors
Hausse des investissements des entreprises dans la recherche

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Les meilleurs projets e-Gouvernement (European eGovernment Award Trophy)
Suisse MeDia 2007

TRANSPORT

Perspectives financières pour financer Galileo
Nomination de deux nouveaux coordonnateurs des réseaux transeuropéens des transports
La Commission s'interroge sur un cadre européen pour la mobilité urbaine

La Vallée de Munster à Bruxelles

Le 5 octobre, une délégation des Maires et Adjointes de la Communauté de communes de la Vallée de Munster ont été accueillis par M. Joseph Daul au Parlement européen. A cette occasion, le Bureau Alsace a présenté ses missions et la place de l'Alsace au sein des institutions européennes à Bruxelles.

Participation des Alsaciens aux Open Days 2007

La Région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi que la Ville de Strasbourg ont participé, du 8 au 11 octobre derniers, à l'édition 2007 des Open Days 2007, organisée conjointement par le Comité des Régions et la Direction générale Politique Régionale de la Commission européenne.

Cette manifestation qui a rassemblé le nombre record de 212 régions et villes de 33 pays européens était placée sous le thème général « Produire des résultats: les régions et les villes, source de croissance et d'emploi ». Plus de 150 séminaires réunissant 700 orateurs et 5000 participants ont été organisés à cette occasion.

Le Bureau Alsace et l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA) ont profité de cette occasion pour convier à leur « stammtisch » mensuel les partenaires présents.

Rencontre entre la Région Alsace et la Région de Bratislava

En marge de l'édition 2007 des Open Days, du 8-11 octobre 2007, s'est tenue une rencontre entre les représentants de la Région Alsace et la Région de Bratislava afin d'échanger sur les axes de coopération entre ces deux collectivités. Basés essentiellement sur les échanges d'expériences, d'experts et de bonnes pratiques, les axes de coopération ont été identifiées dans les domaines du tourisme, du transport, de l'énergie, de la recherche et de l'innovation.

Réunion d'échange autour des thématiques « Education et formation tout au long de la vie »

Le 17 octobre, le Bureau Alsace a accueilli une délégation des services « Formation initiale » et « Formation Professionnelle continue » du Conseil régional d'Alsace. A cette occasion, il a organisé une réunion d'échange autour des thématiques « Education et formation tout au long de la vie » avec d'autres bureaux régionaux de Bruxelles, afin de présenter les dispositifs alsaciens dédiés à la mobilité dans la formation initiale, continue et de l'enseignement supérieur, d'identifier les axes de coopération future et d'échanger sur les expériences et bonnes pratiques avec les autres régions. Rappelons que l'Alsace participe au projet européen MAESTR'AL, destiné aux personnes en formation professionnelle initiale (apprentis), dont l'objectif principal est d'améliorer la mobilité à travers l'Europe des personnes impliquées dans l'éducation et la formation professionnelle initiale et la formation continue.

Journées européennes 2007 de l'emploi

Durant la semaine du 24 au 29 septembre dans toute l'UE se sont déroulées « Les journées européennes 2007 de l'emploi ». Ces dernières ont été présentées à la presse par le commissaire aux Affaires sociales Vladimir Spidla et le président de la Fédération belge des entreprises (FEB), Jean-Claude Daoust, le 18 septembre. Organisées par la Commission européenne en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bruxelles, elles ont rassemblé plus de 220 villes européennes. Une manifestation spécifique, la « Job Day » avait lieu dans le bâtiment Berlaymont de la Commission européenne à Bruxelles, le 29 septembre. L'objectif de cette journée était de donner aux jeunes l'opportunité de rencontrer plus de 50 employeurs, lors d'entretiens. Ils avaient également l'occasion de rencontrer des conseillers EURES (Réseau européen de l'emploi) et de consulter les offres d'emploi au stand du Réseau (1,2 million d'emplois vacants disponibles dans 25 langues !). Pour plus d'information: <http://jobdays.eu>

« Votre premier emploi à l'étranger »

Dans le cadre de la journée européenne de l'emploi la Commission européenne a lancé une nouvelle initiative pour donner aux jeunes le goût de travailler à l'étranger. «Votre premier emploi à l'étranger» permet à cinquante candidats sélectionnés d'avoir un emploi dans un autre Etat membre avec l'assistance du réseau EURES - les services européens de l'emploi. Les candidats retenus, ayant déposé leur candidature par le portail d'EURES (<http://eures.europa.eu>) jusqu'au 15 octobre 2007, se verront proposer un emploi qualifié pendant quatre mois minimum. Ils bénéficieront de l'aide d'un conseiller EURES tout au long de leur mission et seront invités à détailler leur expérience via la tenue d'un journal ou d'un blog. Les personnes sélectionnées et les organisations d'accueil seront conviées en 2008 à une célébration où ils pourront partager leurs expériences et en tirer les premiers enseignements. L'initiative est ouverte à tous les citoyens de l'UE et de l'AELE (Norvège, Islande, Suisse et Liechtenstein) de plus de 18 ans n'ayant pas encore travaillé, obtenu de bourse ou étudié hors de leur pays. Liens vers le site EURES : <http://eures.europa.eu>

Programme « L'Europe des citoyens »

Dans le cadre du programme « L'Europe pour les citoyens », douze projets ont été sélectionnés pour recevoir les « Etoiles d'Or » 2007 qui récompensent les meilleurs programmes déployés cette année en faveur des citoyens de l'Union européenne. Ces projets réalisés par des publics divers poursuivaient des objectifs comme l'encouragement au dialogue interculturel entre les peuples ou la création de possibilités d'apprentissage et de sensibilisation à des questions touchant à l'intégration européenne. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 8 novembre à Bruxelles lors du forum annuel «L'Europe pour les citoyens» organisé par la DG éducation et culture de la Commission.

Pour plus d'information : <http://ec.europa.eu/citizenship>

Europalia 2007 met à l'honneur le patrimoine artistique et culturel des 27 Etats membres

Le festival Europalia 2007 vient d'ouvrir ses portes. Du 3 octobre 2007 jusqu'au 3 février 2008, le festival, qui met à l'honneur tous les deux ans le patrimoine culturel et artistique d'un pays européen ou du monde entier, sera exceptionnellement consacré cette année aux 27 pays de l'Union européenne. Europalia entend dévoiler au public, à travers toutes les disciplines artistiques, ce qui fait la spécificité et la cohésion de la culture européenne: comment elle s'est développée hier, comment son empreinte demeure toujours présente aujourd'hui, et dans quelle mesure elle restera influente demain. Pour illustrer le passé, une exposition retracera les chemins de l'art en Europe du Ve au XVIIIe siècle. L'art contemporain sera également mis à l'honneur avec un film intitulé « 27x27x27 » dans lequel 27 grands artistes d'aujourd'hui, chacun d'une nationalité différente, commenteront l'œuvre qui, à leurs yeux, est la plus emblématique de l'histoire de l'art européen. Cette vision actuelle de l'Europe sera ensuite complétée par « Agorafolly », un parcours artistique dans la ville de Bruxelles qui projettera les visiteurs dans l'avenir culturel européen: 27 jeunes artistes, un par Etat membre, illustreront sur 27 places bruxelloises un projet illustrant l'Europe de demain. Enfin, chaque pays présentera un exemple de sa spécificité culturelle à travers un événement artistique classique ou contemporain doté d'une dimension européenne. Liens vers le site d'Europalia : <http://www.europalia.eu/home.php>

Prix Sakharov 2007

Les trois finalistes du Prix Sakharov 2007 pour la liberté de pensée sont Salih Mahmoud Osman, avocat soudanais originaire du Darfour et opposant au régime de Khartoum, Anna Politkovskaya, journaliste russe et militante des droits de l'homme (assassinée le 7 octobre 2006), Zeng Jinyan et son époux Hu Jia, respectivement cyberdissidente et militant engagé dans la protection de l'environnement et la lutte contre le sida. Ils ont été désignés le 24 septembre à Strasbourg, lors d'une réunion conjointe des commissions des affaires étrangères et du développement du Parlement. Le 25 octobre dernier la Conférence des présidents de groupes a désigné le lauréat: Salih Mahmoud Osman. Le Prix Sakharov 2007, d'un montant de 50 000 euros, sera remis au lauréat lors d'une cérémonie, le 11 décembre dans l'hémicycle strasbourgeois. Rappelons que depuis 1988, ce prix est décerné par le PE récompenser des personnalités ou des organismes qui se sont employés à défendre les droits de l'homme et la démocratie. Pour plus d'information :

http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus_page/015-10178-254-09-37-902-20070906FCS10161-11-09-2007-2007/default_fr.htm

Prix lux pour le cinéma

Le Parlement européen a créé le Prix LUX (lumière) avec pour objectif d'animer le débat public sur le processus de construction européenne et de faciliter la diffusion des films européens dans l'Union. Il financera, dans les 23 langues officielles de l'UE, le sous-titrage et le kinescopage du film primé. Les trois films en compétition, sélectionnés par un collège de dix-sept membres issus pour la plupart de la profession, sont :

- Auf der anderen Seite (The edge of heaven), de Fatih Akin ;
- 4 luni, 3 saptamini si 2 zile, de Cristian Mungiu ;
- Belle toujours, de Manoel de Oliveira.

Chacun sera projeté neuf fois, du 1er au 18 octobre 2007, dans l'enceinte du Parlement européen à Bruxelles. Le lauréat sera choisi par un vote des députés qui auront visionné les trois films. Le Prix LUX sera remis par le Président du Parlement, Hans-Gert Pöttering, en séance plénière le 24 octobre à Strasbourg. Pour plus d'information :

http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus_page/037-12748-297-10-43-906-20071107FCS12747-24-10-2007-2007/default_fr.htm

Européen de l'année 2007

Nicolas Sarkozy, Angela Merkel, Arnold Schwarzenegger sont parmi les nominés au titre d'Européen de l'année 2007. Comme tous les ans, le public est appelé à choisir parmi cinquante personnalités sélectionnées par EuropeanVoice et réparties dans neuf catégories différentes ceux qui ont le plus marqué les affaires européennes au cours des douze derniers mois (notamment via www.ev50.org). Parmi les prétendants au titre, on retrouve Paul Rübiger, l' élu autrichien du PPE-DE, auteur du rapport sur le roaming, Nicholas Stern, l'économiste britannique auteur de l'étude sur « l'économie du changement climatique » publiée le 30 octobre 2006, ou encore le champion d'échec russe, Gary Kasparov. Les résultats seront révélés le 27 novembre lors d'un dîner de gala au profit du Fonds des Nations Unies pour la population.

L'ouverture du bureau régional de la Picardie à Bruxelles

La Région Picardie (Nord de la France, 1 886 000 habitants, capitale Amiens) a inauguré ses locaux rénovés (1-5 avenue de la Joyeuse entrée) qui sont pour elle le signe d'un retour à Bruxelles. Après une absence de quelques années, la représentation a rouvert ses portes en janvier et est animée par Romain Nivelles. Ses principales missions, outre de faire entendre la voix de la Picardie à Bruxelles est d'informer et de former les Picards aux enjeux européens et, ainsi, de tirer parti des financements communautaires. La priorité pour cette petite région porte sur la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation dans les agro-industries et les transports terrestres.

Création d'une Eurorégion

Le 10 octobre, Michel Delebarre a accueilli cinq présidents de région pour le lancement officiel d'une Eurorégion. Jean-Jack Queyranne (Rhône Alpes), Michel Vauzelle (Provence Alpes Côtes d'Azur), Claudio Burlando (Ligurie), Mercedes Bresso (Piémont) et Luciano Caveri (Vallée d'Aoste). Ces régions entendent monter un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) pour optimiser la gestion des fonds structurels et développer des projets en commun dans un environnement juridique clarifié. Ces dernières ont mené ensemble des actions lors des OPEN DAYS, notamment en participant au groupe d'expert du GECT et ont déjà entrepris de se doter de structures communes de représentation à Bruxelles.

Maison tchèque à Bruxelles

Le jeudi 11 octobre a été inauguré, sous la forme d'une fête de rue avec des concerts rock/pop gratuits animés par des artistes tchèques, l'ouverture de la «*Maison tchèque*» à Bruxelles (rue Caroly). La Maison tchèque devrait regrouper entre ses murs la majorité des institutions tchèques présentes en Belgique, y compris les bureaux régionaux, musées, Ambassade, agences et entreprises ainsi que les locaux de la représentation permanente du pays auprès de l'Union. Rappelons que la République tchèque prendra la tête de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2009, pour une durée de six mois. Pour plus d'information : www.czechrep.be

Négociation avec la Croatie - Les députés européens réclament plus d'efforts en matière de lutte contre la corruption

La Croatie souhaiterait adhérer à l'Union européenne dans le courant de l'année 2009 selon les affirmations du négociateur en chef pour les pourparlers d'adhésion, Vladimir Drobnyak, lors de la sixième réunion parlementaire mixte UE/Croatie qui s'est tenue le 2 octobre à Bruxelles. A ce stade, les pourparlers d'adhésion sont déjà provisoirement clos sur deux des 35 chapitres de l'acquis communautaire: science/recherche et éducation/culture. Dix autres (politique économique et monétaire, entreprises et politique industrielle, union douanière, droit de propriété intellectuelle, libre prestation des services, droit des sociétés, services financiers, médias et société de l'information, statistiques et contrôle financier) sont déjà ouverts, auxquels s'ajoutent deux nouveaux chapitres : santé/protection des consommateurs et relations extérieures, ouverts lors de la session ministérielle de négociation, le 15 octobre à Luxembourg (en marge du Conseil Affaires générales). Ainsi, l'ensemble des négociations pourraient être bouclées fin 2008, laissant un an pour la signature et la ratification du traité d'adhésion. Néanmoins, malgré beaucoup de chemin parcouru depuis l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Croatie le 3 octobre 2005, il reste beaucoup à faire, selon Jan Trzuszczynski, directeur général adjoint de la DG Elargissement à la Commission, notamment dans les domaines de la lutte contre la corruption et la réforme du secteur judiciaire. (Croatie n'arrive qu'en 64ème position dans l'Indice de perceptions de la corruption 2007).

AGRICULTURE

Nouvelle mesure pour la production de céréales

Après l'adoption, par le Parlement européen de l'avis en urgence sur la proposition visant à soustraire temporairement les agriculteurs de l'obligation de mettre en jachère 10% des terres, ce sont les ministres de l'Agriculture des vingt-sept pays de l'UE qui à leur tour ont dégagé un accord politique à l'unanimité, mercredi 26 septembre, sur la proposition qui devrait permettre d'atténuer quelque peu la tension qui existe depuis le début de l'année sur le marché des céréales. La proposition permet aux agriculteurs de ne pas respecter, pour les semis de l'automne 2007 et ceux du printemps 2008, le taux obligatoire de mise en jachère des terres, qui est de 10%. Cette dérogation passagère aux dispositions sur la jachère devrait permettre d'accroître la récolte 2008 de céréales de 10 à 17 millions de tonnes. L'avenir du système de mise en jachère obligatoire fera partie des discussions plus profondes sur les instruments de gestion du marché et le « bilan de santé » de la Politique agricole commune (PAC). La Commission va lancer une réflexion sur la manière de préserver les effets positifs de la jachère sur l'environnement. Les agriculteurs cependant ne seront pas obligés de remettre en culture les terres jusqu'alors gelées. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, les maintenir en jachère et continuer de mettre en œuvre des programmes en faveur de l'environnement, tout en planifiant à temps les récoltes de l'année prochaine. Face aux augmentations des prix du blé et des denrées alimentaires (le prix mondial du maïs a bondi de 85% entre 2005 et 2006 ; celui du blé a augmenté de 60% depuis l'an dernier), Mme Fischer Boel, commissaire à l'agriculture a annoncé également aux ministres européens que la Commission allait adopter une proposition visant à suspendre, jusqu'à la fin de la campagne (30 juin 2008) les tarifs douaniers à l'importation payés par les opérateurs européens, ce qui permettrait d'augmenter les importations de céréales en provenance de pays-tiers.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1402&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>
<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1403&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

Les grandes lignes de la future PAC

La Commission va présenter, le 20 novembre, une communication sur le bilan de santé de la Politique agricole commune (PAC), dans laquelle elle va préciser point par point les mesures qui pourraient être arrêtées par les Etats membres en 2008 et 2009 pour réorienter cette politique. Ouvrant une phase de consultation, ce document aborde les thèmes qui ont d'ores et déjà été mis sur la table par la commissaire européenne à l'agriculture Mariann Fischer Boel.

Actuellement en phase de consultation entre les services de la Commission européenne, le projet de texte est guidé selon les trois questions préalables, posées dans le cadre du bilan de santé :

- ◇ Comment rendre le régime de paiement unique (RPU) plus efficace et plus simple ? (régime qui a permis de regrouper les différentes subventions versées aux agriculteurs en une seule aide versées en fonction de la surface des exploitations et de critères historiques de production) ;
- ◇ Comment rendre les instruments de soutien, conçus à l'origine pour une Communauté de six Etats membres, plus appropriés dans un monde de plus en plus globalisé et une Europe à Vingt-sept ?
- ◇ Comment maîtriser les nouveaux défis du changement climatique au développement des biocarburants et à la gestion de l'eau, en s'adaptant aux nouveaux risques et nouvelles opportunités ?

Le bilan de santé de la PAC doit permettre à l'Europe de réorienter son agriculture de façon à ce qu'elle soit plus en phase avec les grands enjeux de société actuels (gestion des risques, meilleure prise en compte de l'environnement et du changement climatique), tout en poursuivant la libéralisation du secteur en supprimant progressivement plusieurs outils de gestion des marchés. A la lumière des réactions des ministres européens à cette communication, la Commission présentera des propositions législatives d'ajustement de la PAC vers le mois de mai 2008, en vue d'un accord politique du Conseil Agriculture sous présidence française (juillet à décembre 2008).

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

COMMUNICATION

L'abondant du programme dédié à la communication

Le 3 octobre dernier la commissaire Margot Wallström, en charge des relations institutionnelles, a présenté le document intitulé « Communiquer l'Europe en partenariat » qui constitue le résultat de la période de consultation lancée en février 2006 avec la publication du Livre blanc sur une politique de communication européenne. Afin de contrecarrer l'effet produit par le double rejet franco-néerlandais du projet de Constitution en 2005, la vice-présidente de la Commission avait entrepris d'exposer les grandes lignes d'une nouvelle politique censée « combler le fossé » entre l'UE et ses citoyens ce qui s'est traduit par le « Plan D » pour « Démocratie, Dialogue, Débat ». Malgré ces phases préparatoires, la Commission a choisi de proposer un simple accord interinstitutionnel en matière de la communication plutôt qu'un véritable programme communautaire. Cet accord interinstitutionnel prévoit que la Commission, le Parlement et le Conseil pourraient disposer d'un agenda commun en matière de communication, fondé sur des priorités partagées. L'objectif n'étant pas de fournir le même message et de réduire l'autonomie de chaque institution, mais d'obtenir l'engagement de chacune de discuter des mêmes sujets. Les prochaines étapes seront :

- ◇ l'adoption, par la Commission, d'une nouvelle stratégie de l'Internet, d'ici fin 2007 (développer le site Europa pour parvenir à une meilleure communication interactive) ;
- ◇ l'adoption d'une nouvelle stratégie audiovisuelle début 2008 (appui pluriannuel aux réseaux de télédiffusion à travers l'Europe) ;
- ◇ au printemps 2008, présentation par l'Exécutif du suivi de ses projets dans le cadre du plan D, pour renforcer la participation aux élections européennes de 2009.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/07/395&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Liens vers le document « Communiquer sur l'Europe en partenariat » :

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0568fr01.pdf

CULTURE

Création par étape de la bibliothèque numérique européenne

Le projet d'une bibliothèque numérique européenne a rencontré un franc succès au Parlement européen, le 26 septembre dernier. Cela s'est traduit par l'adoption par 481 voix pour, 26 contre et 3 abstentions, par les eurodéputés du rapport d'initiative de Marie-Hélène Descamps (PPE-DE, France), qui préconise une création « par étape », en privilégiant d'abord le patrimoine textuel, libre de droit, détenu par les bibliothèques. En effet, ces dernières offrent l'avantage d'être d'ores et déjà coordonnées au niveau européen au travers de la TEL, la bibliothèque européenne, créée en 2005 par les bibliothèques nationales et qui dispose d'une quantité importante d'œuvres numérisées du domaine public et donc immédiatement utilisables. Grâce à ce projet ambitieux, au moins 2 millions d'ouvrages numérisés devraient être rendus accessibles dès 2008, et au moins 6 millions d'ouvrages en 2010. Née de la volonté de six pays (France, Espagne, Allemagne, Italie, Hongrie, Pologne), l'initiative doit beaucoup à l'appel à une contre-offensive au projet de bibliothèque numérique du moteur de recherche américain, Google. L'incitation a été lancée en janvier 2005 par l'ancien président de la Bibliothèque nationale française, Jean-Noël Jeanneney. Depuis, le Conseil a approuvé les recommandations de la Commission, définissant, d'ici à 2010, trois grandes étapes au projet européen : numérisation, accessibilité en ligne et conservation des données. Afin d'assurer la gestion et le suivi du projet, le Parlement européen prône la constitution d'un « comité directeur », au sein duquel les institutions culturelles joueraient un rôle majeur. En outre, il encourage les États à élaborer, en concertation avec les institutions culturelles, des plans de numérisation au niveau national ou régional, afin d'établir une cartographie européenne de toutes les activités de numérisation et permettre ainsi des synergies. Pour plus d'information :

http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/037-10654-267-09-39-906-20070823IPR09797-24-09-2007-2007-false/default_fr.htm

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Défendre et promouvoir la culture européenne

D'après une nouvelle enquête Eurobaromètre, publiée le 27 septembre, deux tiers des Européens ont le sentiment de partager des éléments d'une culture collective. De plus, ils sont près de neuf sur dix à estimer que la culture, les échanges culturels et le dialogue interculturel devraient avoir une place importante dans l'UE. L'enquête, réalisée au printemps dernier auprès de 26 000 personnes provenant des quatre coins de l'Europe et des milieux les plus divers, a été présentée lors du premier Forum européen de la culture qui a réuni à Lisbonne du 26 au 28 septembre derniers les entreprises, acteurs culturels et responsables politiques, dans le but d'examiner l'importance de la culture.

Les principales conclusions de l'enquête montrent que :

- ◇ une très grande majorité d'Européens (89 %) pensent qu'il faudrait promouvoir davantage «la culture» au niveau de l'UE ;
- ◇ 88 % des citoyens estiment que les échanges culturels sont importants et demandent à l'Union européenne de faciliter ces échanges pour les Européens de manière à encourager le dialogue interculturel ;
- ◇ 77 % des personnes interrogées considèrent que la culture est importante dans leur vie ;
- ◇ 76 % estiment que la diversité culturelle de l'Europe est sa caractéristique essentielle et que cette diversité contribue à accroître l'influence de la culture européenne ;
- ◇ l'éducation et la culture sont jugées importantes pour favoriser la compréhension entre Européens.

Dans cette optique, 56 % des répondants déclarent que l'enseignement des langues étrangères dans les écoles aiderait les Européens à mieux se connaître, et 41 % d'entre eux estiment que l'intensification des programmes d'échanges destinés aux étudiants et aux enseignants aurait le même effet. Ces résultats étayent la déclaration de politique générale présentée récemment sous la forme d'une communication relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation, COM(2007)242 final, publiée le 10 mai 2007, dans laquelle la Commission affirme le rôle fondamental de la culture dans le processus d'intégration européenne tout en proposant un agenda culturel pour l'Europe et ses relations avec des pays tiers. Liens vers la Communication :

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0242fr01.pdf

L'enquête Eurobaromètre sur les valeurs culturelles des Européens est disponible aux adresses suivantes:

http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html

http://ec.europa.eu/culture/eac/sources_info/studies/eurobarometer_fr.html

[http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1410&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1410&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1410&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr)

EDUCATION ET FORMATION

Plan d'action pour améliorer la formation des adultes

Un plan d'action a été présenté par la Commission européenne, le 27 septembre, demandant aux États membres d'intensifier leurs efforts pour améliorer l'éducation et la formation pour adultes. L'objectif essentiel est de mettre sur pied un système efficace d'éducation et de formation des adultes sur tout le territoire de l'Europe, un défi qui implique une amélioration tant de la structure de gouvernance du secteur que de la qualité, de l'efficacité et de la fiabilité des systèmes de prestation (activités d'apprentissage, soutien dont le secteur bénéficie et reconnaissance des résultats d'apprentissage). La Commission demande aux États membres de soutenir son plan d'action par les démarches suivantes :

- ◇ analyser les effets, sur l'éducation et la formation des adultes, des réformes menées dans les autres secteurs de l'éducation (les conclusions de cette analyse qui serviraient aussi de base au développement du Programme européen d'apprentissage tout au long de la vie, seraient présentées en 2009 et incluraient des exemples de bonne pratique) ;
- ◇ améliorer la qualité des prestations (la qualité du personnel intervenant dans la prestation) ;
- ◇ augmenter les possibilités d'obtenir une qualification supérieure d'au moins un niveau à la précédente (le vieillissement de la population active rend nécessaire la formation continue des adultes auxquels il faut donner une chance réelle de progresser et d'augmenter leurs niveaux de qualification) ;

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

- ◇ accélérer le processus d'évaluation et de reconnaissance des résultats de l'apprentissage non formel et informel pour les groupes défavorisés (cette reconnaissance est essentielle pour favoriser l'intégration de ces personnes) ;
- ◇ améliorer le contrôle du secteur de l'éducation et de la formation des adultes.

Les chiffres les plus récents montrent que 9,6 % des personnes âgées de 25 à 64 ans suivent un apprentissage tout au long de la vie. Dans le cadre de son programme d'éducation et de formation 2010, l'UE vise 12,5 % d'ici à 2010. Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1409&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Une coopération renforcée avec le Canada dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation et de la jeunesse

Moins d'un an après la signature d'un nouvel accord de huit ans, la Commission européenne et les autorités canadiennes lancent, à partir d'octobre 2007, onze nouveaux projets de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la jeunesse. La Commission européenne et le gouvernement canadien contribuent aux projets à la même hauteur financière, à savoir la somme de 1,4 million chacun. Les projets, qui s'étaleront sur trois ans, ayant pour objectif la mise en place de programmes d'études communs et de formules de mobilité pour 650 étudiants et membres du corps enseignant européens et canadiens, relèvent de partenariats transatlantiques entre au moins quatre établissements d'enseignement supérieur et/ou organismes de formation professionnelle (deux établissements européens et deux canadiens au minimum). Ils couvriront un grand nombre de domaines décisifs et innovants (chimie moléculaire, bioénergie, robotique multi-agents, gestion de la sûreté et de la sécurité, sciences et technologies alimentaires). Les onze projets sélectionnés associent 30 universités ou établissements de formation européens de quinze États membres et 31 universités ou établissements de formation canadiens de neuf provinces. Les États membres les plus représentés sont la France (cinq établissements), le Royaume-Uni (quatre établissements), l'Allemagne et l'Irlande (chacun trois établissements participants). Depuis le lancement du programme en 1995, quelque 280 établissements européens et canadiens ont participé à 42 projets communs. Jusqu'à présent, plus de 3 000 étudiants ont effectué une période d'études en Europe ou au Canada dans le cadre de la mobilité transatlantique. Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1432&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

La lenteur des réformes en matière d'éducation et de formation - menace pour la compétitivité européenne à long terme

D'après la conclusion du quatrième rapport annuel de la Commission européenne, publié mercredi 3 octobre, le progrès des réformes poursuivies par les États membres sur la voie de l'amélioration en 2006 restent toujours insuffisants par rapport aux objectifs fixés en matière d'éducation et de formation dans la stratégie de Lisbonne. Les Vingt-sept États membres se sont fixés conjointement cinq critères de référence pour 2010, ainsi que les objectifs relatifs à les atteindre :

- ◇ réduction de 10% des abandons scolaires par les jeunes âgés de 18 à 24 ans (niveau de départ en 2000: 17,6%) ;
- ◇ atteindre un taux d'achèvement du second cycle de l'enseignement secondaire de 85% (niveau de départ en 2000: 76,6%) ;
- ◇ augmenter le nombre des étudiants de 15% dans des filières mathématiques, scientifiques et technologiques ;
- ◇ arriver à un taux de participation de 12,5% (niveau en 2000: 7,1%) des adultes aux activités d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- ◇ réduire de 20% le nombre de jeunes ayant des difficultés dans la lecture (niveau en 2000: 19,4%).

Le rapport souligne encore d'autres indicateurs qui montrent la nécessité d'accélérer les réformes dans l'éducation, comme l'apprentissage des langues étrangères dès le jeune âge ou l'augmentation de l'investissement dans l'enseignement, surtout pré primaire. Liens vers le rapport : http://ec.europa.eu/education/progressreport_en.html

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1431&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

ENERGIE

Le financement des renouvelables par la BEI

A l'occasion de son Forum 2007, qui s'est déroulé les 27 et 28 septembre à Ljubljana (Slovénie), la Banque européenne d'investissement (BEI) a renforcé son soutien aux énergies propres en lançant un « Fonds carbone innovant » (Ce fonds doté de 100 millions d'euros soutiendra l'élaboration de projets bénéfiques pour l'environnement post-2012, consolidant ainsi la valeur des crédits après l'échéance de Kyoto), et en investissant près de 450 millions d'euros dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'essor des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Europe. La BEI a également annoncé l'adoption d'une nouvelle politique de prêt dans le secteur des transports, en modifiant notamment ses critères de sélection relatifs à l'éligibilité des projets à la lumière de la problématique du changement climatique, tout en maintenant son engagement à financer les réseaux transeuropéens de transport. Sa priorité reste les projets ferroviaires, maritimes et fluviaux, dont les autoroutes de la mer, et les transports urbains et plateformes entre plusieurs modes de transport. La BEI compte prêter un minimum annuel de 800 millions d'euros aux projets liés aux énergies renouvelables.

Lors du Forum 2007 cinq nouveaux prêts ont été signés avec pour finalité d'accroître l'offre d'énergie et de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Europe :

- ◇ projet de modernisation de la production d'électricité en Slovénie (construction d'une centrale à turbine à vapeur de 600 MW : prêt de 350 millions d'euros) ;
- ◇ projet d'investissement dans le Fonds DIF pour les énergies renouvelables, axé sur l'apport de fonds propres en faveur des énergies renouvelables dans le nord-ouest de l'Europe (Pays-Bas, Belgique, France, Allemagne, Danemark et Royaume-Uni principalement : 25 millions d'euros) ;
- ◇ projet d'investissement destiné au fonds Enercap Power, pour financer des projets faisant appel à des sources d'énergie renouvelables en Europe centrale et du Sud - Est, essentiellement en Hongrie, en Slovaquie, en Pologne et en Croatie : 25 millions d'euros) ;
- ◇ projet d'investissement au Fonds de développement environnemental de la Slovénie, destiné à financer des projets particulièrement axés sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ainsi que sur l'eau et l'assainissement (un prêt-cadre de 30 millions d'EUR) ;
- ◇ projet d'investissement afin de financer l'achèvement de la nouvelle centrale hydroélectrique à accumulation par pompage d'Avče, en Slovénie (prêt de 13 millions d'EUR).

Lors du Forum 2007 la BEI et la Commission européenne ont mis en exergue le succès du lancement de l'instrument de financement avec partage des risques (IFPR), la dernière en date d'une série d'initiatives communes des deux institutions européennes. Cette solution de financement innovante (l'instrument pourrait offrir jusqu'à 10 millions d'euros de fonds à haut risque pour la R&D et les activités de démonstration et d'innovation) vise à apporter un appui supplémentaire conséquent aux projets de recherche, de développement et d'innovation en Europe. Les premières opérations de financement de l'IFPR concernent principalement des projets dans le domaine des sources d'énergies renouvelables. Les principaux bénéficiaires de l'IFPR seront des entreprises d'importance moyenne et des PME, mais aussi des grandes entreprises et des entités publiques-privées.

Pour plus d'informations sur l'IFPR, et les premiers projets de recherche et d'innovation financés au moyen de cet instrument : <http://www.eib.org/products/loans/special/rsff/index>

Le document sur la politique de prêt de la BEI au secteur des transports est disponible sur le site de la Banque : www.eib.org.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/07/94&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/07/95&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/07/92&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Nouvelle plate-forme sur l'énergie nucléaire

La Commission européenne a officiellement lancé, vendredi 21 septembre à Bruxelles, une plateforme technologique pour l'énergie nucléaire durable. Cette structure, qui réunit chercheurs et entreprises, aura pour principale mission de définir et de mettre en œuvre un agenda stratégique de recherche et la stratégie de déploiement dans le domaine du nucléaire. Les participants au forum comprennent des grandes sociétés (telles que EDF et Vattenfall), et des universités dont celle de Karlsruhe (Allemagne) et de Madrid (Espagne). S'y ajoutent la société britannique Nexia Solutions, qui développe une technologie destinée au secteur nucléaire, et l'institut de recherche français CNRS. Lorsque les priorités en R&D auront été définies, elles feront l'objet d'un agenda stratégique de recherche, visant à améliorer la performance économique du nucléaire, mais aussi sa durabilité et sa sécurité. Selon les estimations de la Commission la consommation mondiale d'énergie devrait doubler de 2000 à 2050, et l'énergie nucléaire restera un élément clé des futurs systèmes à faible émission de carbone. L'Europe dispose du premier secteur nucléaire dans le monde, un tiers de son courant électrique étant produit par des centrales nucléaires. Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1370&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Liens vers la plateforme technologique pour l'énergie nucléaire durable:

<http://www.snetp.eu/scripts/home/publigen/content/templates/show.asp?L=EN&P=114&vTicker=alleza&ITEMID=3>

Les exigences du Parlement européen pour le projet de Feuille de route pour les renouvelables

En adoptant, mardi 25 septembre, le rapport d'initiative de la Danoise Britta Thomsen (PSE) sur la Feuille de route pour les énergies renouvelables, le Parlement européen a soumis ses exigences avant que la Commission ne propose un cadre législatif pour respecter l'objectif contraignant de 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de l'UE d'ici à 2020, proposition validée par le Conseil européen de mars dernier. Convaincu qu'un cadre légal spécifique est nécessaire pour atteindre les objectifs relatifs à une utilisation accrue des énergies renouvelables, le PE soutient et renforce la proposition de la Commission d'inscrire la part des renouvelables (dans la consommation énergétique totale de l'UE) à l'intérieur des plans d'action nationaux (PAN) des Etats membres. Il soutient une approche modulable en fonction des secteurs fixant des objectifs spécifiques dans les domaines de l'électricité (au moins 32% d'ici 2020), du chauffage/refroidissement (heating and cooling) et du transport, et demande l'introduction de mesures fortes pour promouvoir l'usage des renouvelables dans le secteur du chauffage/refroidissement. S'il souligne l'importance de la participation de tous les Etats membres à la réalisation de l'objectif de 20%, le PE considère néanmoins que chacun d'entre eux devrait être en mesure de décider librement et selon ses particularités quelles sources d'énergie renouvelables prendre en compte dans son plan national. Il souhaite également que les PAN soient divisés en étapes et que la Commission définisse des objectifs à moyen terme régulièrement soumis à des révisions pour qu'il soit possible d'agir avant 2020 si un Etat membre ne satisfait pas à ses obligations. Le PE soutient également l'objectif contraignant de 10% de biocarburants dans la consommation de carburants dans les transports de chaque Etat membre, pourvu que ces carburants soient issus de procédés durables.

Efficacité énergétique au cœur d'un premier échange de vues entre Andris Piebalgs et le nouveau directeur de l'AIE, Nobuo Tanaka

La promotion de la coopération en matière d'efficacité énergétique était au centre du premier échange de vues, lundi 24 septembre à Bruxelles, entre le commissaire européen à l'Energie Andris Piebalgs et le nouveau directeur de l'Agence internationale de l'énergie, Nobuo Tanaka, qui a pris ses fonctions pour un mandat de quatre ans renouvelable le 1er septembre dernier. Il s'agissait notamment d'examiner les modalités de l'initiative proposée par la Commission européenne visant la mise en place d'une plateforme sur l'efficacité énergétique dont l'AIE assumerait le secrétariat. Suite à ces échanges, les deux interlocuteurs ont convenu de la participation de la Commission à l'atelier de travail de l'AIE sur les nouveaux accords de mise en œuvre de performance énergétique des équipements électriques d'utilisation finale. Apportant son soutien aux efforts de l'AIE pour promouvoir la coopération en matière de la production combinée de chaleur et d'électricité (cogénération) et de la production de chaleur/refroidissement, M. Piebalgs a invité l'Agence à prendre part, de son côté, aux travaux du Système d'observation des marchés de l'énergie afin de renforcer une initiative pour le moment confinée à une unité de la DG Energie de la Commission.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

17 Etats membres de l'UE - Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni et Suède - sont membres de l'AIE. Pour plus d'informations sur les travaux de l'AIE dans le domaine de l'efficacité énergétique :

http://www.iea.org/Textbase/subjectqueries/keyresult.asp?KEYWORD_ID=4122

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1386&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

ENTREPRISE ET INDUSTRIE

Aider les PME à devenir plus écologiques

Afin qu'elles contribuent aux objectifs poursuivis par la politique environnementale et climatique de l'UE, la Commission européenne est résolue de créer un programme d'aide à la mise en œuvre de la législation environnementale, spécifiquement conçu pour les PME, et financé par le programmes communautaires LIFE+ (5 millions d'euros pour 2007-2013), le Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) ainsi que les Fonds structurels européens. Il s'agit de la mesure phare énoncée dans une communication du 8 octobre, adoptée par la Commission pour canaliser les ressources financières vers les réseaux de soutien aux PME afin de minimiser l'incidence de leurs activités sur l'environnement et faciliter la mise en œuvre de la législation communautaire dans de nombreux domaines: qualité de l'air, échange des droits d'émission, bruit ; produits chimiques (Règlement REACH) ; énergie ; gestion environnementale ; déchets ; eau ; sol. L'enjeu est de taille car les PME au nombre de 23 millions et représentant près de 99% du nombre total d'entreprises, contribuent à 57% de la valeur ajoutée totale, et exercent sur l'environnement un impact important. Un site Internet, accessible en sept langues, est d'ores et déjà disponible pour les PME désireuses de s'informer sur la politique environnementale de l'UE : <http://www.ec.europa.eu/environment/sme>. La Commission prévoit d'élaborer des guides sur l'efficacité énergétique, le sol et l'eau, les émissions atmosphériques, les déchets, ainsi qu'un manuel sur les possibilités de financement à la disposition des PME. Le nouveau réseau de soutien aux activités économiques et à l'innovation, qui remplace le réseau des Euro Info Centres, contribuera à la mise en œuvre du programme à partir de 2008. Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1457&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Un « Small Business Act » européen, une priorité de la France

La mise en place d'un « Small Business Act » (SBA) à l'européenne serait l'un des dossiers prioritaires de la Présidence française de l'Union européenne en matière de politique industrielle, selon les déclarations, le 3 octobre, de la ministre française de l'Economie et des Finances, Christine Lagarde. Ce type de mesure favorise l'accès des PME aux marchés publics. Aux Etats-Unis, la loi SBA permet aux PME américaines de disposer d'une attribution préférentielle des marchés publics, et chaque administration publique doit attribuer au minimum 23% de ses achats à des petites entreprises. La seconde priorité est la dimension externe de la compétitivité. Il s'agit d'identifier la manière dont les concurrents, hors zone Europe, « soutiennent la compétitivité de leurs entreprises (...) notamment par des politiques d'aides d'Etat, des politiques monétaires appropriées, des politiques sociales qui sont particulièrement différentes des politiques européennes.

Mieux légiférer

Le 21 septembre dernier la DG Entreprise a lancé une initiative, le site Internet <http://ec.europa.eu/entreprise/admin-burdens-reduction> grâce auquel les chefs d'entreprise peuvent faire des propositions en vue de réduire les charges administratives auxquelles ils sont confrontés. Ce nouveau site web qui sera disponible dans toutes les langues de l'UE est analogue aux questionnaires en ligne existants en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et au Portugal.

Par ailleurs, un consortium composé de Cap Gemini, Deloitte et Ramboll Management a aussi été chargé d'évaluer les coûts administratifs engendrés par la législation européenne et son application au niveau national.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Une conférence ministérielle pour préparer les principes communs

En ouvrant la conférence ministérielle sur la flexicurité, les 13 et 14 septembre derniers à Lisbonne, Vladimir Spidla, le commissaire européen pour l'Emploi, a défendu le concept de flexicurité, critiqué par certains syndicats ou partis politiques. A cette occasion il a résumé la philosophie guidant l'élaboration des « principes communs » que la Commission doit présenter d'ici la fin de l'année, à savoir :

- ◇ renforcer la mise en œuvre de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi ;
- ◇ avoir un équilibre entre droits et responsabilités ;
- ◇ être adaptée à la diversité des situations des États membres ;
- ◇ réduire le fossé entre les travailleurs qui ont des contrats de travail atypiques et des emplois précaires et ceux qui bénéficient d'un emploi à durée indéterminée ;
- ◇ développer les volets internes et externes en aidant les salariés à gravir des échelons dans l'entreprise et à progresser d'un emploi vers l'autre ;
- ◇ soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et favoriser l'égalité des chances pour tous ;
- ◇ garantir une répartition équitable des coûts et bénéfices et contribuer à des politiques budgétaires saines et financièrement viables.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1320&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Dixième anniversaire de la stratégie européenne pour l'emploi

A l'occasion du dixième anniversaire de la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) qui a eu lieu le 8 octobre, la Présidence portugaise de l'UE et la Commission européenne ont organisé à Lisbonne une conférence qui a permis de faire le point sur les perspectives et priorités de l'emploi en Europe, qui, à court terme, enrichira les débats sur la flexicurité et les marchés du travail plus favorables à l'insertion. Une nouvelle brochure sur les dix ans de stratégie européenne pour l'emploi sera prochainement publiée. La stratégie européenne pour l'emploi (SEE) fixe les priorités et objectifs communs au niveau européen et assure la coordination des politiques de l'emploi dans toute l'UE. Elle a contribué à y faire évoluer le taux d'emploi de 60,7% à 64,3% depuis 1997 et à réduire le taux de chômage à long terme de 5% à 3,6%. Pour plus d'information:

http://ec.europa.eu/employment_social/employment_strategy/index_fr.htm

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/07/600&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

ENVIRONNEMENT

Bureau coréen pour REACH

Le 25 septembre dernier à Bruxelles a eu lieu l'ouverture du « *Korea REACH Helpdesk* », bureau dont l'objectif est d'aider les entreprises coréennes du secteur chimique (exportateurs et investisseurs) à se conformer au système européen d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des produits chimiques (REACH). C'est le Conseil coréen pour l'environnement en Europe (KECE) qui est l'organisation hôte et qui assurera la liaison avec l'Union européenne en collaboration avec le Centre coréen pour la production « propre » et l'association coréenne de l'industrie chimique. La Corée du Sud compte pour 2,5 % des exportations et 1,2 % des importations européennes de produits chimiques. Pour plus d'information : www.korea-helpdesk.eu

Diminutions des émissions de CO2 des voitures à 120 g/km en 2012 et 95 g en 2020

120 grammes par kilomètre, c'est l'objectif moyen que la commission de l'environnement du Parlement européen, présidée par Miroslav Ouzky (PPE-DE, tchèque), souhaite voir respecté pour les émissions de CO2 des voitures et camionnettes neuves vendues dans l'UE à l'horizon 2012. C'est en souscrivant, le 12 septembre dernier au projet de la Commission européenne de recourir à la voie législative que les eurodéputés veulent inciter des constructeurs automobiles à réduire les émissions des voitures. En effet, malgré les avancés technologiques, l'industrie peine à réduire les niveaux de dioxyde de carbone.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Dans un contexte de changement climatique, une législation contraignante s'impose si l'UE veut respecter l'objectif qu'elle s'est fixé de réduire ses émissions totales de CO₂ de 20% à l'horizon 2020 par rapport au niveau de 1990. D'autres moyens (l'adjonction de biocarburants dans l'essence, l'amélioration des pneus, des innovations dans les systèmes de climatisation) devraient permettre la réduction des 10 grammes supplémentaires. La commission parlementaire propose :

- ◇ d'établir un objectif contraignant à long terme, soit 95 g/km d'ici à 2020, et que les objectifs à plus long terme soient fixés d'ici à 2016 au plus tard pour ramener ce taux à 70 g CO₂/km, voire moins, à l'horizon 2025 ;
- ◇ d'introduire, en 2013 un mécanisme de marché baptisé CARS, (Carbon allowance reductions systems), en vertu duquel les fabricants se verront imposer des pénalités financières pour tout dépassement des quotas d'émissions autorisés.

Les parlementaires souhaitent par ailleurs que l'information sur la performance des voitures en matière de réduction des émissions de CO₂ soit rendue publique. Le rapport Davies, tel qu'adopté par la commission de l'environnement, sera présenté lors de la session plénière du Parlement européen en novembre. Quant à la proposition législative de la Commission européenne, elle est attendue fin décembre ou au début 2008. Pour plus d'information :

http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/064-10234-254-09-37-911-20070910IPR10218-11-09-2007-2007-false/default_fr.htm

La France, la République tchèque et la Suède préparent un programme conjoint pour la présidence 2008/2009

La France, qui exercera la Présidence de l'UE au second semestre 2008, la République tchèque, qui lui succédera au premier semestre 2009, ainsi que la Suède (deuxième moitié de 2009) ont officiellement lancé les préparatifs pour un programme conjoint pendant leurs Présidences successives. Lors d'une réunion de travail le 20 septembre à Prague, le vice-Premier ministre tchèque Alexandr Vondra, le ministre tchèque des Affaires étrangères Karel Schwarzenberg, le secrétaire d'Etat français aux Affaires européennes Jean-Pierre Jouyet, le ministre suédois des Affaires étrangères Carl Bildt ainsi que la ministre suédoise des Affaires européennes Cecilia Malmström ont convenu de placer les réformes de l'UE - entrée en vigueur du traité modificatif en 2009, lancement du débat sur la réforme du budget et des politiques de l'Union pour l'après-2013 - au centre du programme commun. La sécurité, l'énergie, le changement climatique et l'immigration constitueront également des sujets majeurs du programme conjoint qui sera présenté en juin 2008, peu avant le début de la Présidence française.

IMMIGRATION

Une « carte bleue » des travailleurs qualifiés

La Commission européenne a proposé, le 23 octobre une proposition législative sur la migration légale avec, à la clé, la création d'une carte bleue européenne pour les travailleurs hautement qualifiés. Cette « carte bleue » serait un permis de résidence qui donnerait le droit de travailler dans un Etat membre pour une période de deux ans, renouvelable. Elle serait délivrée aux demandeurs par une procédure accélérée. Présenté par le commissaire Franco Frattini (Justice, Liberté et Sécurité) dans le cadre d'une conférence sur l'immigration légale que la Présidence portugaise, les 13-14 septembre à Lisbonne, ce projet sera le grand axe d'une proposition de directive sur l'admission de migrants hautement qualifiés dans l'Union, Une autre proposition de directive-cadre va établir les droits socio-économiques fondamentaux de ces derniers en leur permettant de bénéficier du même traitement que les citoyens nationaux. Ces domaines seront liés à l'emploi (conditions de travail, sécurité sociale - en tenant compte des contributions que le travailleur verse au système - et la reconnaissance des qualifications). La proposition prévoit l'introduction d'une nouvelle procédure pour les ressortissants de pays tiers désireux de travailler dans l'Union. Cette procédure serait simplifiée par le système du guichet unique. Le demandeur pourrait faire toutes les démarches nécessaires d'un coup. Permis de résidence et permis de travail seraient émis conjointement. Pour plus d'information :

http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/018-10568-267-09-39-902-20070921STO10548-2007-24-09-2007/default_fr.htm

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/07/526&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/07/423&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

MULTILINGUISME

La Commission célèbre la Journée européenne des langues

Comme chaque année depuis l'année 2001, le 26 septembre l'Europe a fêté, sa diversité linguistique avec la « Journée européenne des langues ». Cet événement conjoint de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe poursuit trois objectifs:

- ◇ sensibiliser le public à l'importance de l'apprentissage linguistique ;
- ◇ faire en sorte que toutes les langues soient mieux connues et appréciées ;
- ◇ encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie.

Cette année, la Commission a souligné son engagement particulier en organisant, notamment dans les bâtiments Berlaymont et Charlemagne, différentes manifestations parmi lesquelles deux séminaires rassemblant des experts du multilinguisme : le premier en mettant en relief les atouts de la diversité linguistique en Europe et le second en donnant un éclairage sur la contribution potentielle des médias à l'apprentissage des langues et à la promotion du multilinguisme. L'événement a été accompagné d'une exposition, inaugurée par Leonard Orban, commissaire en charge du multilinguisme. L'exposition, mise en place en face du Berlaymont, présentait une sélection de projets financés par l'Union européenne dont certains interactifs. Les Etats membres ont organisé de leur côté leurs propres événements par le truchement du réseau des antennes pour le multilinguisme de la Commission. La liste des manifestations qu'ils ont proposé peut être consultée sur <http://europa.eu/languages/fr/home>. Parallèlement, la Commission a adopté un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action 2004-2006 intitulé « Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique ». La conclusion principale est une amélioration visible dans les Etats membres de l'enseignement des langues, en particulier en faveur des plus jeunes. Il reste cependant un défi à relever: améliorer les compétences linguistiques des adultes et des personnes plus âgées qui ne suivent plus un programme de formation initiale. D'autre part, le nombre de professeurs de langues est insuffisant de même que leur mobilité. Enfin, la Commission a ouvert jusqu'au 15 novembre une consultation en ligne sur le multilinguisme (<http://ec.europa.eu/education/multiling/>). Le site s'assortit d'un forum intitulé « La parole est à vous », permettant aux intéressés de réagir. Les rapports sont disponibles sur :

http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/multireport_en.pdf

http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/publ/pdf/lingua/br2007_fr.pdf

POLITIQUE REGIONALE

Lancement du programme interrégional INTERREG IV C

Le nouveau programme interrégional INTERREG IV C ainsi que l'appel à propositions relatif à ce programme ont été lancés officiellement à Lisbonne les 20 et 21 septembre 2007. Il se fonde sur l'expérience de l'ancienne initiative communautaire INTERREG III du Fonds européen de développement régional (FEDER) en faveur de la coopération entre régions de l'Union européenne. Approuvé par la Commission européenne le 11 septembre 2007, il fait partie de l'objectif "coopération territoriale", volet C de la politique de cohésion pour la période 2007-2013, bénéficiant d'un budget de FEDER de 321 millions d'euros, avec un taux de cofinancement européen à hauteur de 70%. Destiné à soutenir les projets de coopération interrégionale, INTERREG IV C vise à améliorer l'efficacité des politiques et des outils de développement régional par un vaste échange d'informations et un partage d'expériences (mise en réseau), en étant structuré autour de trois domaines prioritaires :

- ◇ Priorité 1: l'innovation et l'économie de la connaissance qui concerne principalement l'innovation, la recherche et les technologies (contribution à hauteur de 55% du budget, soit 177 millions d'€.) ;
- ◇ Priorité 2: l'environnement et la prévention des risques qui concerne principalement les risques naturels et technologiques, la gestion de l'eau, la prévention de la production de déchets et la gestion de ceux-ci, la biodiversité et la préservation du patrimoine naturel, l'énergie et le transport durable ainsi que le patrimoine culturel et le paysage (contribution à hauteur de 39% du budget, soit 125 millions d'€.) ;
- ◇ Priorité 3: Assistance technique (contribution à hauteur de 6% du budget)

Pour plus d'information : <http://www.interreg4c.net/programme.html>

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=COR/07/105&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Les « Open Days » 2007 - le coup d'envoi des programmes de cohésion régionale

La commissaire à la Politique régionale, Danuta Hübner, et le président du Comité des Régions (CdR), Michel Delebarre, ont donné, le 8 octobre dernier à Bruxelles, le coup d'envoi des « Open Days - Semaine européenne des régions et des villes », lançant de même des programmes de cohésion régionale pour toutes les régions de l'UE, ce qui représente un investissement communautaire, national, régional, et privé de 500 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Organisée conjointement par le CdR et la Commission européenne (DG Regio), cette manifestation s'est tenue, pour la cinquième année consécutive, du 8 au 11 octobre et a rassemblé le nombre record de 212 régions et villes de 33 pays européens. Placée sous le thème général « Produire des résultats: les régions et les villes, source de croissance et d'emploi », la manifestation a affiché à son programme 150 séminaires réunissant 700 orateurs et 5000 participants.

Outre le programme prévu à Bruxelles, une centaine des manifestations « Open Days » ont été organisées parallèlement par les autorités locales et régionales dans leurs pays respectifs tout au long du mois d'octobre.

Pour plus d'information : www.opendays.europa.eu

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1446&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Lancement du Programme de Coopération Transnationale Espace Alpin 2007-2013

Le 13 septembre 2007 à Lyon, à l'initiative de la préfecture de région Rhône-Alpes et de la Région Rhône-Alpes, à sept jours de l'adoption par la Commission européenne du programme Espace Alpin 2007-2013, avait lieu le séminaire sur le lancement national du programme de coopération. Cent soixante personnes, porteurs et partenaires potentiels de projets, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales ont pu échanger sur les enjeux du nouveau programme Espace Alpin 2007-2013 (parmi les points rappelés : augmentation de 35% des crédits FEDER pour les programmes transnationaux sur la période 2007-2013), ainsi que sur les modalités du premier appel à projets. Un bilan positif du programme Espace Alpin 2000-2006 a été dressé, tout en mettant en relief la place des régions françaises participant au programme (Alsace, Franche-Comté, PACA et Rhône-Alpes) ainsi que celle de l'Eurorégion Alpes - Méditerranée qui doit s'emparer des programmes de coopération afin d'alimenter le projet politique commun. Toutefois, les futures projets devraient être mieux ciblés au regard des priorités communautaires, plus stratégiques, plus concrètes dans leur résultats, plus opérationnels, et moins nombreux, sachant que ça sera leur réussite qui va conditionner la politique de cohésion dans l'Union européenne pour l'après 2013. Rappelons que les fonds alloués par l'UE à la coopération transnationale ont connu une augmentation substantielle par rapport au programme INTERREG III B 2000-2006, avec des taux atteignant + 61% pour le programme Espace Alpin 2007-2013 et + 68% pour la France. Le taux d'intervention FEDER pour les projets sera, quant à lui, porté à 75% au lieu de 50% auparavant. Le Comité du programme est prévu pour les 27 et 28 novembre. Le programme, qui a été approuvé le 20 septembre 2007, englobe sept pays partenaires et s'inscrit autour des trois priorités :

- ◇ Priorité 1 - compétitivité et attractivité de l'espace alpin ;
- ◇ Priorité 2 - accessibilité et connexion de réseaux ;
- ◇ Priorité 3 - environnement et prévention des risques,

Quant au premier appel à projets, il sera lancé début décembre étant ouvert sur les trois priorités du programme.

Une plateforme destinée à la recherche des partenaires sera accessible, à partir de novembre, sur le nouveau site du programme : www.alpine-space.eu

RECHERCHE ET INNOVATION

CORDIS lance le service d'information sur l'énergie et la recherche pour le 7ème PCRD

Ce nouveau service a été conçu afin de soutenir le développement de technologies rentables en vue de répondre à la demande mondiale grandissante d'énergie, particulièrement au sein de l'Europe. La page «About Energy» présente aussi bien le financement qui sera accordé à des projets abordant des thèmes tels que les sources d'énergie durables, l'efficacité énergétique, les technologies contribuant à la baisse de la pollution, que des détails concernant le programme de travail et les objectifs en termes d'énergie.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Parmi les services, on trouve le nouveau service de renseignements qui remplace le service traditionnel de Help Desk par e-mail, IGLO (Groupe informel des bureaux de liaison sur la RDT), et le Mini-Guide CORDIS. Enfin, une section intitulée «Useful links» offre des informations supplémentaires dans les domaines de la recherche sur l'énergie, les initiatives politiques, les institutions et services de l'UE et plus, y compris un lien à l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Liens vers le service : http://cordis.europa.eu/fp7/energy/home_en.html

Création de l'Institut européen de technologie

Malgré les divergences sur le financement de l'Institut européenne de technologie (IET) (le problème s'est posé parce que l'IET n'a pas été prévu dans le cadre financier 2007-2013 de l'UE), la création de ce dernier a été approuvée par le Parlement européen en première lecture (codécision) en adoptant le 26 septembre le rapport de Reino Passilinna. Par rapport au texte de la Commission, les députés ont introduit les modifications ou ajouts suivants :

- ◇ l'Institut devra être renommé « Institut européen d'innovation et de technologie » ;
- ◇ les « communautés de la connaissance et de l'innovation » (CCI), chargées d'accomplir les missions qui leur seront confiées devront être « juridiquement » autonomes par rapport à l'IET ;
- ◇ les CCI devront obéir à des règles fondamentales quant à leur composition (trois organisations partenaires situées dans au moins deux différents Etats participants avec au minimum un établissement de l'enseignement supérieur et une société privée) ;
- ◇ à propos du budget (2,4 milliards d'euros pour les premières six années, financés par des fonds privés et publics), les députés s'accordent avec la Commission pour estimer que le budget communautaire devra couvrir 308,7 millions d'euros. Les demandes des CCI ou leurs organisations partenaires ne devront en aucun cas être privilégiées par rapport à d'autres demandes dans le cadre du financement communautaire. De plus, les fonds ne devront pas servir à financer les coûts de création et d'administration mais la mobilité des chercheurs ou des programmes de recherche ;
- ◇ une « phase pilote » devra être instaurée: au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur du règlement sur l'IET, le comité directeur devra sélectionner deux ou trois CCI « dans des domaines qui permettront à l'UE de relever les défis d'aujourd'hui et de demain » ;
- ◇ l'IET pourra sélectionner des CCI supplémentaires après l'adoption de son premier « Agenda d'innovation stratégique » (AIS), un concept introduit par la commission parlementaire. L'AIS doit définir des domaines stratégiques à long terme dans des secteurs socio-économiques prioritaires susceptibles de générer la meilleure plus-value au niveau de l'innovation. L'IET devrait élaborer un AIS pour la fin 2011 au plus tard et ensuite tous les sept ans. Sur base d'une proposition de la Commission, le Parlement et le Conseil adopteront ensuite cet agenda; - les députés ont rejeté la proposition de la Commission qui suggérait que l'IET puisse délivrer lui-même ses diplômes. Ils préconisent plutôt l'ajout d'un label IET ajouté aux titres décernés par les établissements d'enseignement supérieur faisant partie des CCI.
- ◇ la Commission européenne nommera, par une procédure transparente, les membres du Comité directeur de l'Institut qui, rappelons le, est conçu comme une initiative financée par l'UE pour amener universités, instituts de recherche et industries à effectuer ensemble des activités de recherche et d'innovation de haut niveau.

Pour plus d'information : http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eit/index_fr.html

Large soutien en faveur de la réalisation de l'Espace européen de la recherche

Le concept d'Espace européen de la recherche (EER) et ses priorités, tels que décrits par la Commission dans son Livre vert présenté en avril 2007, bénéficient d'un large soutien à travers l'UE. Tels sont les résultats d'une consultation publique qui a resté ouverte pendant une durée de 4 mois, du 1er mai 2007 au 31 août 2007. Selon le communiqué de la Commission, publié le 8 octobre, plus de 800 contributions ont été envoyées, d'Europe et d'ailleurs, par des universités, des institutions de recherche, des entreprises, des organisations non gouvernementales et des particuliers.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Parmi les réponses :

- ◇ une meilleure application de la charte européenne du chercheur et un code de conduite pour le recrutement des chercheurs (62 % des répondants) ;
- ◇ l'attribution d'un « label » pour ceux qui les respectent (75 %) ;
- ◇ soutien à la stratégie commune définie par le forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) concernant le développement d'infrastructures de recherche paneuropéennes ;
- ◇ l'octroi de fonds plus importants sur une base concurrentielle et la mise à disposition de ressources plus importantes afin de renforcer l'excellence et la compétitivité des institutions de recherche de l'UE ;
- ◇ simplifier davantage le 7^{ème} PC ;
- ◇ « parler d'une seule voix » (75 %) sur les questions scientifiques à dimension internationale et adopter une démarche plus volontariste pour définir les priorités scientifiques et technologiques à l'échelle mondiale.

La consultation s'est poursuivie par une conférence à haut niveau à Lisbonne, du 8 au 10 octobre. Des propositions dans des domaines spécifiques seront présentées par la Commission en 2008. Rappelons que l'objectif de l'Espace européen de la recherche est de créer un environnement qui soutienne et récompense l'excellence scientifique pour développer les économies et améliorer la qualité de vie dans l'Union, tout en soutenant les chercheurs et renforçant leur mobilité. Parmi les six domaines prioritaires définis par la Commission, le partage des connaissances est prédominant, avec l'accent mis sur l'importance de l'accessibilité aux données brutes issues de la recherche publique, sur le transfert de connaissances entre les institutions de recherche et l'industrie, régi par des règles claires ainsi que sur la mise en place des systèmes efficaces de gestion des droits de propriété intellectuelle par les institutions de recherche.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1451&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Un consensus sur les initiatives communes de recherche

Les 27 ministres de la Recherche des Etats membres de l'UE ont trouvé un consensus, vendredi 28 septembre, sur les projets d'établissement d'initiatives technologiques conjointes (ITC) public/privé, en s'accordant sur la forme des ITC qui seront créées sur la base du droit communautaire (l'article 171 du traité) en tant qu'entités communautaires et en réclamant l'insertion d'une clause limitant leur existence à un maximum de 10 ans. Le démarrage des quatre ITC est prévu en 2008. Rappelons que les ITC doivent constituer des partenariats public-privé à long terme dans des domaines de recherche spécifiques qui regroupent à la fois les investissements du secteur privé et les financements publics européens et nationaux. Ces vastes projets de recherche sont destinés à contribuer à la croissance économique et à la qualité de vie dans l'UE. Leur seul équivalent actuel, Galileo, rencontre de sérieux problèmes de retard dans la mise en œuvre. Les ITC sont un nouvel instrument de financement dans le cadre du septième programme-cadre de recherche (PC7) de l'UE pour la période 2007-2013. Le rapport de la Commission publié en juin 2005 avait identifié six domaines, les plateformes technologiques les plus avancées, dans lesquelles les ITC pourraient être mises en place: les médicaments innovateurs, l'aéronautique et le transport aérien, les technologies nanoélectroniques, les systèmes informatiques embarqués, l'hydrogène et les piles à combustible, et la surveillance globale de l'environnement et de la sécurité. Lors du Conseil, les ministres ont examiné les quatre propositions d'ITC soumises, à ce jour, par la Commission européenne. Deux de ces propositions prévoient la participation directe des Etats membres: ARTEMIS sur les systèmes informatiques embarqués et ENIAC dédiée à la nanoélectronique.

TIC au service des seniors

Le projet de décision concernant la participation de l'UE à un programme de R&D visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées par le recours aux nouvelles technologies de l'information et des communications (« assistance à l'autonomie à domicile » ou AAD) a rencontré, lors du Conseil Compétitivité du 28 septembre, le soutien des Vingt-sept Etats membres qui doivent à présent aborder les « questions techniques », notamment celle du mécanisme de financement national. La présidence portugaise de l'UE propose pour créer la nouvelle plateforme AAD de se baser sur l'article 169 du traité de l'UE. Toutefois, la seule et unique utilisation de ce dernier – un programme de 2003 intitulé « Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques » (EDCTP) – est loin d'avoir convaincu les Etats membres sans l'engagement desquels il n'y aura pas d'initiatives basées sur l'article 169.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Le programme AAD est entrepris par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne et le Portugal, ainsi qu'Israël, la Norvège et la Suisse. Soulignant la dimension humaine et sociale du programme ainsi que ses promesses en matière d'innovation, la France s'est engagée à y participer à hauteur de 3 millions d'euros par an. La présidence portugaise souhaite introduire un chapitre sur les politiques sociales et de santé des Etats membres dans le texte qui définira la plateforme AAD dont la création sera basée sur un fonctionnement européen et les responsabilités nationales. Elle mènera ce travail d'ici les deux prochains mois. L'UE devrait participer au projet en apportant une contribution financière de 150 millions d'euros, en entraînant un investissement total d'au moins 600 millions d'euros, entre 2008 et 2013, de la part des États participants et des acteurs de la recherche. Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/07/207&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Hausse des investissements des entreprises dans la recherche

Selon une étude publiée le 5 octobre par la Commission européenne, les investissements en recherche et développement (R&D) industriels des entreprises basées dans l'UE ont augmenté de 7,4 % en 2006, marquant encore un accroissement par rapport à 2005, où ils affichaient une croissance de 5,3%. L'allemand DaimlerChrysler est la première entreprise de l'UE investissant en R&D, avec 5,2 milliards d'euros. La tendance à la hausse des investissements dans la R&D enregistrée durant ces deux dernières années témoigne de la mise en œuvre d'une bonne stratégie d'innovation. Néanmoins, il faudrait encore davantage renforcer les mesures favorables pour consolider et améliorer l'investissement privé dans la R&D. En effet, l'étude montre que les investissements en R&D des entreprises de l'Union européenne augmentent toujours moins vite que ceux des entreprises extracommunautaires. L'investissement en R&D de celles-ci a en effet augmenté de 10 % l'année dernière à travers le monde. Avec 5,8 milliards d'euros, le groupe américain Pfizer apparaît comme le premier investisseur au monde en R&D. Cet écart s'explique essentiellement par le taux de croissance des secteurs à haute intensité de R&D dans le monde qui est presque deux fois supérieur à celui de l'UE. Ces secteurs représentent également une part beaucoup plus importante de la R&D dans le reste du monde. La croissance des dépenses en capital fixe de l'UE n'a cependant jamais été aussi forte, observe la Commission, qui publiera dans les prochains mois l'enquête sur les tendances des entreprises en matière d'investissements, avec des informations sur les prévisions d'investissement en R&D de 110 entreprises européennes pour la période 2007-2009. Cette enquête met en lumière les prévisions d'investissement des entreprises et les raisons qui les poussent à investir dans la recherche. Les premiers résultats confirment les tendances positives du tableau de bord 2007. Liens vers le tableau de bord 2007 de l'UE sur les investissements en R&D industriels : <http://iri.jrc.ec.europa.eu>

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1448&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

SOCIETE DE L'INFORMATION

Les meilleurs projets e-Gouvernement (European eGovernment Award Trophy)

Quatre projets dans le domaine de l'e-Gouvernement ont été récompensés par le « European eGovernment Award Trophy », prestigieux prix pour les services publics les plus innovants :

- ◇ **HoReCa1 – One-stop-shop for Hotel Restaurant Café** (Pays-Bas) ;
- ◇ **Besancon.clic** (France) ;
- ◇ **MyPage** (Norvège) ;
- ◇ **German Administration Services Directory** (Allemagne)

Le prix de « meilleures pratiques » a été attribué par la voie du vote public à un projet italien **Online Police Station**.

Pour plus d'information : <http://www.epractice.eu/document/3917> - <http://www.epractice.eu/awards>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Suisse MeDia 2007

Le 28 septembre le Conseil de l'UE a autorisé la Commission à signer au nom de l'UE l'accord sur la participation de la Suisse à MEDIA 2007, programme de soutien au secteur audiovisuel européen, doté d'un budget de 755 millions d'euros pour la période 2007-2013. La Suisse participait déjà aux programmes précédents, MEDIA Plus et MEDIA Formation. Le nouvel accord révisé et complète ces dispositions afin de permettre une plus grande compatibilité de la législation suisse avec l'acquis communautaire.

Pour plus d'information : http://ec.europa.eu/information_society/media/overview/index_fr.htm

TRANSPORT

Perspectives financières pour financer Galileo

Après avoir renoncé au partenariat public-privé qui devait assurer le financement du système Galileo, la Commission a approuvé, le 19 septembre, une communication visant à garantir la réalisation de celui-ci, en proposant un financement public afin de permettre au système de positionnement et de radionavigation par satellite de devenir opérationnel en 2013, avec trois ans de retard sur le calendrier prévu. En attendant Galileo, les applications d'EGNOS (système sur lequel repose l'utilisation du GPS en Europe) devraient être développées. Le montant des ressources budgétaires nécessaires pour le financement d'EGNOS et de Galileo est ainsi fixé à 3,4 milliards d'euros pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2013. Les perspectives financières pour la période 2007-2013 ne prévoyant qu'un milliard d'euros pour la radionavigation par satellite, il reste donc à la Commission de proposer à couvrir le financement de 2,4 milliard d'euros restant. Par ailleurs, la Commission va inviter le Conseil et le Parlement à approuver le plus vite possible un nouveau système de gestion publique des programmes européens de radionavigation par satellite (GNSS selon l'acronyme anglais), avec un rôle de gestionnaire et de maître d'ouvrage dévolu à la Commission, le renforcement du rôle de GSA (l'autorité de surveillance de Galileo) dans le développement du marché, des systèmes d'exploitation et de licences, un rôle de maître d'œuvre pour l'ESA et des rapports réguliers au Conseil et au Parlement. Cette décision politique devrait, selon la Commission, intervenir encore avant la fin de l'année. Elle serait suivie de l'adoption de la décision portant révision des perspectives financières et de la décision sur le financement des programmes GNSS en mars 2008. Sur cette base, le lancement des satellites reprendrait à l'automne 2009 et Galileo verrait enfin le jour au premier semestre 2012. Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1358&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Nomination de deux nouveaux coordonnateurs des réseaux transeuropéens des transports

La Commission a nommé, jeudi 27 septembre, sur proposition du vice-président de la Commission chargé des transports, Jacques Barrot, deux nouveaux coordonnateurs européens des réseaux transeuropéens des transports (RTE-T). Karla Peijs a été désignée comme coordonnatrice pour des voies navigables. Cette ancienne ministre des Transports des Pays-Bas et ancienne députée européenne sera chargée des projets prioritaires n°18 « Axe Rhin/Meuse-Main-Danube » et n°30 « Canal Seine Escaut ». Luis Valente de Oliveira, ancien ministre des Travaux publics, des transports et de l'habitation portugais, sera responsable des autoroutes de la mer.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1411&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

La Commission s'interroge sur un cadre européen pour la mobilité urbaine

Avec vingt-cinq questions qui serviront de base au plan d'action sur la mobilité urbaine prévu pour l'automne 2008, le nouveau Livre vert adopté le 25 septembre par la Commission européenne s'interroge sur le rôle de l'UE dans un domaine réservé jusqu'à présent aux politiques nationales et régionales. Ce document, intitulé « Vers la nouvelle culture de la mobilité urbaine », ne prévoit pas de nouveaux instruments de financement des politiques urbaines, mais incite à optimiser les moyens existants.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Il propose des solutions relatives à la décongestion des villes, à la réduction de la pollution, à une meilleure gestion et planification du trafic, ainsi qu'à l'accroissement de la sécurité des transports ou à leur accessibilité. Considérant que la mobilité urbaine doit permettre d'assurer le développement économique des villes, la qualité de vie de leurs habitants et la protection de leur environnement, la Commission préconise une approche intégrée, englobant à la fois tous les moyens de transports (publics, privés, individuels ou collectifs) de passagers et de fret, les infrastructures, la planification et les comportements. Par le biais de ce Livre vert, la Commission lance une large consultation publique jusqu'au 15 mars 2008, en vue d'établir, dans la mesure du possible, un cadre européen pour la politique urbaine, tout en approfondissant l'analyse des grands problèmes communs des zones urbaines dans lesquels vivent 80 % des citoyens européens, favorisant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et identifiant les domaines dans lesquels des initiatives devraient être prises par l'Union : normes communes, recherche et développement (R&D), soutien financier, etc.

Liens vers le Livre vert :

http://ec.europa.eu/transport/clean/green_paper_urban_transport/doc/2007_09_25_gp_urban_mobility_fr.pdf

Pour plus d'information :

[http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1389&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1389&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1389&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

http://ec.europa.eu/transport/clean/green_paper_urban_transport/doc/2007_09_25_gp_urban_mobility_memo_fr.pdf

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Le 4ème Forum européen sur la cohésion : quelle orientation à donner à la politique de cohésion après 2013 ?

Le quatrième Forum européen sur la cohésion, qui s'est tenu les 27 et 28 septembre derniers à Bruxelles en présence de quelques 800 participants représentant notamment des institutions européennes, des Etats membres, de l'OCDE, des régions et des villes européennes, a offert aux intervenants une première occasion de discuter de l'orientation à donner à la politique de cohésion après 2013, tout en s'inscrivant dans le contexte de réexamen budgétaire. Le commissaire Danuta Hübner a profité de l'ouverture du Forum sur la cohésion pour lancer une nouvelle consultation publique quant à l'avenir de la politique de solidarité européenne, qui sera proposée à travers un site Internet spécifique recueillant les contributions des Etats membres, des régions, des villes, des institutions de l'UE, des partenaires économiques et sociaux et des organisations de la société civile. Cette dernière pose une quinzaine de questions à toutes les parties intéressées qui serviront de point d'appui à la fois pour la préparation du 5e rapport de cohésion (prévu pour le printemps 2008) et la révision générale du budget européen.

Les constatations et enjeux exposés dans le 4ème rapport sur la cohésion économique et sociale adopté par la Commission en mai dernier, tels que le chômage, la migration, le lien entre la croissance, les connaissances et le développement durable ont servi de base aux discussions qui se sont inscrites dans le cadre plus large de la révision des perspectives financières de l'Union, avec comme toile de fond les défis de mondialisation, compétitivité, emploi, changement climatique et dépendance énergétique, démographie, migrations et sécurité.

Dans ces circonstances, l'Union européenne doit se donner les conditions d'une croissance durable, renouveler les bases de sa compétitivité, augmenter son potentiel de croissance ainsi que sa productivité, tout en renforçant sa cohésion sociale, misant principalement sur la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain. Pour atteindre les ambitions affichées par la stratégie de Lisbonne et de Göteborg, l'Europe doit mobiliser et renforcer le potentiel de ses régions. Or, malgré les constatations du quatrième rapport sur la cohésion en faveur de la convergence qui est en marche entre les Etats avec un rattrapage rapide des nouveaux membres, du fait de leur fort taux de croissance, des disparités importantes entre les régions demeurent, voire s'aggravent à l'intérieur d'un même pays. D'après le quatrième rapport sur la cohésion, des régions des anciens Etats membres sont en perte de vitesse, principalement du fait de la baisse ou de la moindre progression de la productivité et de l'emploi. Dans ce contexte, les programmes opérationnels (PO) de la nouvelle génération, en particulier ceux de l'objectif « compétitivité régionale et emploi » sont en grande partie tournés vers l'objectif de stimulation de la croissance par le biais de la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain. Par ailleurs, les PO de la convergence doivent concilier une double logique de rattrapage et de compétitivité.

Après les récents élargissements et dans la perspective des défis de la mondialisation, de la dépendance énergétique, du changement climatique et de l'évolution démographique, la politique de cohésion revêt une importance majeure dans le débat sur l'avenir de l'Europe.

Il est évident que l'Europe, ne pouvant plus concurrencer les pays à bas coût de main-d'œuvre, comme les pays d'Asie, dans le domaine des industries de transformation, elle doit se spécialiser dans les activités économiques à forte valeur ajoutée (activités innovantes en lien avec le développement durable, développement des clusters, liant fortement le monde de la recherche, des entreprises et des collectivités territoriales).

Face à l'épuisement des ressources accessibles en énergie conjugué à la nécessité de réduction des émissions de gaz à effets de serre, l'Union européenne a besoin d'une offre d'énergie stable et d'une politique appropriée. La composante territoriale est ici très importante, notamment en termes de politiques urbaines et de transport. Les régions peuvent contribuer à la stabilisation de la situation en matière d'offre d'énergie en recherchant de nouvelles sources d'énergie et en produisant de l'énergie renouvelable (énergie éolienne, hydroélectrique, solaire, biomasse, etc.).

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Quant à l'enjeu du changement climatique pour les territoires, celui-ci comporte deux aspects : réduire les émissions de gaz à effet de serre en conduisant des politiques ambitieuses en termes d'urbanisme, de transport, d'économie d'énergie, et s'adapter aux conséquences du changement climatique, par la prévention face aux catastrophes naturelles qui renforce les disparités régionales dans l'Union.

Les solutions à un déficit démographique, face auquel l'Union européenne est confrontée (sa population commencera à diminuer d'ici 2020) se trouveront alors dans l'immigration, qui en constitue déjà la source principale au sein de l'Union. Les régions devront alors renforcer l'investissement dans le capital humain pour favoriser l'accroissement de la productivité de la main d'œuvre – l'unique source de croissance économique.

L'augmentation des déséquilibres démographiques (vieillesse de la population) renforcera les disparités déjà existantes entre les régions, dont l'enjeu reste d'attirer une population qualifiée, en particulier de jeunes, tout en renforçant l'attractivité des villes en termes de mixité sociale, par exemple en développant de services aux personnes âgées.

La diversité des territoires dans l'Union européenne constitue à la fois un potentiel et un enjeu. Ce sont principalement les villes qui sont les moteurs du développement régional. Toutefois, le potentiel des territoires ne pourra se réaliser pleinement sans que soit traitée la question de leurs disparités internes, sociales et territoriales, souvent bien plus importantes que les disparités entre régions.

Le quatrième rapport sur la cohésion analyse l'impact de la politique de cohésion sur la croissance des Etats membres en termes de PIB et d'emploi. Il est indéniable que la politique de cohésion génère alors un effet de levier financier considérable, mais sa valeur ajoutée réside également dans la transformation des pratiques et des modes d'intervention des acteurs publics et privés ainsi que dans la transformation de l'Etat et de l'action publique. Il est vrai que la contrainte de la politique de cohésion est plus ou moins forte suivant les domaines et le niveau de compétence communautaire.

Les enjeux exposés dans le quatrième rapport sur la cohésion nous amènent à des constatations suivantes : la politique de cohésion devrait être plus flexible dans sa mise en œuvre pour s'adapter aux changements, et plus orientée pour mettre en exergue l'efficacité des résultats obtenus. Il faudrait, entre autres, renforcer le rôle de la politique de cohésion comme politique de développement des territoires de l'UE, renforcer les principes de subsidiarité et de territorialité dans ceux des finances publiques, ainsi que renforcer l'importance de la coopération territoriale qui représente une vraie valeur ajoutée communautaire forte, aussi bien au niveau transfrontalier, transnational ou interrégional, générant de même des ensembles territoriaux qui transcendent les frontières régionales et nationales. La coopération territoriale reste donc la composante incontournable de la compétitivité, de la cohésion et du développement durable des territoires.

L'intégralité des questions posées sur l'avenir de la politique de cohésion est disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/4thcohesionforum/consultation_en.cfm?nmenu6

Pour plus d'information sur le 4ème Forum européen sur la cohésion:

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/4thcohesionforum

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens